

Dirk Martin

Les sources relatives à la Seconde Guerre mondiale

1. BIBLIOGRAPHIE

- P. ARON & J. GOTOVITCH (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, 2008.
- M. BEYEN, *Oorlog en Verleden. Nationale geschiedenis in België en Nederland, 1938-1947*, Amsterdam, [2002].
- A. COLIGNON & D. MARTIN (dir.), *Belgique 1940, une société en crise, un pays en guerre*, Bruxelles, 1993.
- M. CONWAY, *Degrelle. Les années de collaboration*, Bruxelles, 2005.
- A. DE JONGHE, "La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944)", in *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 1974, p. 9-81; 1976, p. 5-152; 1978, p. 5-178; 1982, p. 97-187; 1984, p. 6-234.
- B. DE WEVER, *Greep naar de macht. Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde. Het VNV, 1933-1945*, Tielt/Gent, 1994.
- H. FAYAT, *Législation belge en exil. Aperçu de l'action législative et exécutive du Gouvernement belge en exil (16 mai 1940 - 8 septembre 1944)*, Bruxelles, 1994.
- J. GÉRARD-LIBOIS & J. GOTOVITCH, *L'an 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, 1971.
- J. GOTOVITCH, *Du Rouge au Tricolore. Les Communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, 1992.
- J. GOTOVITCH & CH. KESTELOOT (dir.), *Collaboration, répression. Un passé qui résiste*, Bruxelles, 2002.
- *Jours de Guerre*, Bruxelles, 1990-2001.
- D. LUYTEN, *Ideologie en praktijk van het corporatisme tijdens de Tweede Wereldoorlog*, Brussel, 1997.
- F. MAERTEN, F. SELLESLAGH & M. VAN DEN WIJNGAERT (dir.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitudes des catholiques sous l'occupation*, Bruxelles/Gerpennes, 1999.
- P. NEFORS, *La collaboration industrielle en Belgique 1940-1945*, Bruxelles, 2006.
- M. VAN DEN WIJNGAERT, *Het beleid van het comité van de Sekretarissen-generaal in België. 1940-44*, Brussel, 1975.
- M. VAN DEN WIJNGAERT e.a., *België tijdens de Tweede Wereldoorlog*, Antwerpen, 2004.
- R. VAN DOORSLAER (dir.), *La Belgique docile : les autorités belges et persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 2007.
- J. VELAERS & H. VAN GOETHEM, *Leopold III. De koning, het land, de oorlog*, Tielt, 1994.
- E. VERHOEYEN, *La Belgique occupée : de l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, 1994.
- W. WAGNER, *Belgien in der deutschen Politik während des Zweiten Weltkrieges*, Boppard a. Rhein, 1974.

- N. WOUTERS, *De Führerstaat: Overheid en collaboratie in België (1940-1944)*, Tielt, 2006.
- N. WOUTERS, *Oorlogsburgemeesters 40/44. Lokaal bestuur en collaboratie in België*, [Tielt], [2004].

Cfr. également la bibliographie courante des publications concernant la Belgique et la Seconde Guerre mondiale dans 30-50. *Bulletin du CEGES*, ainsi que le site web: www.cegesoma.be

2. LES INSTITUTIONS

Durant la Seconde Guerre mondiale, et en particulier du 1^{er} juin 1940 au 13 juillet 1944, la Belgique et deux départements du nord de la France ont été dirigés par une administration militaire allemande d'occupation. Le plus haut représentant de l'autorité était le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*. Sa tâche était militaire: il devait assurer le respect de l'autorité allemande ainsi que l'ordre et le calme. Sa mission était également administrative: il devait contrôler l'administration belge et – une de ses grandes priorités – mettre l'économie belge au service des buts de guerre allemands.

Le *Militärbefehlshaber* pouvait compter sur l'aide d'un *Kommandostab* pour ce qui avait trait aux questions militaires. Les affaires administratives, économiques, politiques et culturelles relevaient d'un *Verwaltungsstab*, lequel était dirigé par le *Militärverwaltungschef*.

La *Wirtschaftsabteilung* du *Verwaltungsstab* était compétente pour l'agriculture, les eaux et forêts, le ravitaillement, le commerce, le secteur bancaire, l'industrie, les prix, la mise au travail et les possessions de sujets ennemis et juifs. La *Verwaltungsabteilung* devait se charger de l'administration du pays, des finances, de la justice, de la prévoyance sociale, des transports, des routes et voies navigables, de la poste, de la culture, de la police et de la propagande. Le *Präsidialbüro* constituait une sorte de cabinet du *Militärverwaltungschef*.

La structure de l'état-major général de Bruxelles se reproduisait au niveau local. Le pays avait été divisé au départ en *Oberfeldkommandanturen* qui devaient surveiller deux ou trois provinces, et en *Feldkommandanturen* et *Ortskommandanturen* responsables au niveau des provinces et des arrondissements. À partir du 1^{er} décembre 1940, on opéra une réforme à la suite de laquelle l'administration occupante fut calquée davantage sur la division administrative belge existante. Les *Oberfeldkommandanturen* et les *Ortskommandanturen* conservèrent une fonction militaire. Dans chaque chef-lieu de province, une *Oberfeldkommandantur* ou une *Feldkommandantur* fut instituée, tandis que le niveau administratif de l'arrondissement relevait désormais des *Kreiskommandanturen*.

Pour le maintien de l'ordre, la répression politique ainsi que pour les mesures anti-juives l'administration militaire disposait de différents services policiers:

- La *Feldgendarmarie* fonctionnait comme une police militaire vis-à-vis des membres de la *Wehrmacht*.

- La *Geheime Feldpolizei* formait une police militaire secrète qui s'occupait de la sécurité et du contre-espionnage et, en cette qualité spécifique, luttait contre les diverses formes de résistance et d'activités clandestines hostiles à la *Wehrmacht*.
- L'*Abwehrstelle Belgien* fonctionnait à la façon d'un service militaire de renseignement et de contre-espionnage dirigé contre l'étranger. Ce service était subordonné à l'*Oberkommando der Wehrmacht* de Berlin, lequel travaillait cependant de concert avec le *Kommandostab*.
- Et enfin, la *Sipo-SD Brüssel* (avec une section IV, la *Gestapo*), était fonctionnellement subordonnée à la *Militärverwaltung* en tant que police d'État exécutive dans la lutte contre l'ennemi ('*Gegnerbekämpfung*') mais, dans les faits, elle obtint une autonomie de plus en plus grande. La *Sipo-SD* constituait à la fois une police politique et un service de renseignements dépendant du *Reichssicherheitshauptamt* (dans lequel Himmler avait réalisé l'intégration des services policiers du Parti et de l'État).

En outre, différentes instances spécifiques, civiles et du Parti, du Ministère de la propagande à l'*Einsatzstab Rosenberg*, s'attribuèrent un certain nombre de compétences.

L'administration militaire de notre pays prit fin le 13 juillet 1944, lorsque Hitler remplaça la *Militärverwaltung* par une *Zivilverwaltung*. L'autorité militaire fut transférée à un *Wehrmachtbefehlshaber* tandis que les compétences civiles relevèrent désormais d'un *Reichskommissar*.

Du côté belge, le Comité des secrétaires généraux fit office d'interlocuteur administratif du *Militärverwaltungschef*. Dans des circonstances normales, les secrétaires généraux constituent le sommet d'un département ministériel. Toutefois, durant l'Occupation, ils en vinrent à exercer une part importante des compétences ministérielles. Ils promulguèrent par exemples des arrêtés. À l'origine, cette compétence législative se limitait pour chaque secrétaire général à son propre département. À partir de 1942, ils en vinrent à exercer une compétence législative collective. Les circonstances propres à l'Occupation conduisirent également à la mise en place, inspirée par l'occupant, de nouveaux organismes étatiques et paraétatiques, entre autres dans le domaine de l'économie corporative dirigée.

Les fonctions de gouverneurs, commissaires d'arrondissement et bourgmestres restèrent d'abord entre les mains de personnalités d'avant guerre, contrôlées de près par l'occupant. Mais à l'instar de ce qui se passa pour les secrétaires généraux, des personnalités favorables à l'occupant furent progressivement nommées. Les conseils communaux et provinciaux furent dissous en 1941. Leurs attributions furent transférées respectivement aux collègues échevinaux et aux députations permanentes. Aussi bien sur le plan de l'administration centrale que locale, les mouvements de collaboration, Rex et le VNV, s'efforcèrent de s'emparer du pouvoir, avec des succès variables.

Il convient enfin de souligner que le gouvernement parti en exil en Grande-Bretagne avec un embryon d'appareil administratif reconstruirait à Londres à partir de la fin 1940 une administration à part entière.

3. SOURCES ARCHIVISTIQUES ¹

3.2. Seconde Guerre mondiale

3.2.1. Archives de droit public

3.2.1.1. Archives fédérales, provinciales et communales

Aux Archives générales du Royaume (AGR), dans et en dehors des fonds d'archives des administrations centrale et locales et des cours et tribunaux du pouvoir judiciaire classés chronologiquement (voir plus loin dans le texte), des fonds d'institutions et de particuliers sont conservés qui concernent spécifiquement la Seconde Guerre mondiale.

Au niveau du Premier ministre, il s'agit des archives du cabinet de Hubert Pierlot (chef du gouvernement en exil à Londres; il était entre autres aussi ministre de la Défense nationale).

Dans les archives du Ministère de l'intérieur, il existe un fonds Ministère 1940-1945, des dossiers relatifs à l'épuration administrative, des dossiers incivisme, mais aussi des fonds des services de contrôle et du Service des volontaires du travail.

Dans les fonds en provenance du Ministère des affaires sociales, il convient de mentionner les archives du Commissariat aux prix et salaires.

Pour le Département des affaires économiques, il s'agit de collections ayant trait à la réorganisation corporative de l'économie (les différentes 'centrales' de marchandises, par ex. les centrales 'Textile', 'Diamant', le groupement professionnel Diamant, etc...), mais également les archives de la direction Organisation professionnelle, de l'Administration des mines (en particulier en 1944-1945), de l'Office de récupération économique et du Service des prisonniers de guerre (ces deux derniers services datant de l'après guerre). Des fonds d'archives du Ministère du ravitaillement y sont également conservés (pour Londres et la Libération).

Les fonds de guerre du Département des finances sont aussi volumineux: ils concernent l'ensemble de l'administration exilée à Londres et les archives du cabinet Gutt mais aussi les missions économiques d'après guerre auprès des Alliés ainsi que le Service des séquestres (archives d'entreprises, du *Brüsseler Treuhandgesellschaft*). En provenance de l'administration des pensions, il y a encore les archives pensions militaires et de guerre.

Les fonds du Département des finances vont au-delà des compétences propres à ce département parce qu'après 1944 toute la documentation ayant trait aux enquêtes sur les bénéficiaires de guerre y a été centralisée: la Banque d'émission de la période de guerre (y compris l'*Allgemeine Warengesellschaft*), le Service des réquisitions allemandes (ainsi que l'*Office of Mutual Aid* pour les réquisitions alliées), le Service d'échange des titres.

Pour ce qui est du département Enseignement, il subsiste des fonds, non encore classés, ayant survécu à l'incendie subi pendant la guerre.

¹ Avec mes remerciements aux collègues du CEGES et d'ailleurs qui m'ont aimablement transmis des informations, et à Gerd De Coster pour sa relecture.

Le Département de la justice est représenté par des fonds d'avant guerre de la Police des étrangers concernant les émigrés allemands et juifs en Belgique (une partie se trouve toujours à la Police des étrangers), par des fonds 'londoniens' mais surtout par des archives des prisons et des centres d'internement de la période de l'épuration, y compris ce qui concerne la mise au travail dans les mines. Ces archives sont déposées aux Archives de l'État de Beveren-Waas.

Une partie des archives de la justice militaire d'après guerre a été également conservée: les conseils de guerre en campagne et en Allemagne occupée (A.E. d'Anderlecht), les archives de différents conseils de guerre en Belgique (dans les dépôts d'archives dans les provinces ; entre autres les affaires classées sans suite et de droit commun). Les fonds des parquets généraux et de la police judiciaire peuvent également être consultés aux AGR (ainsi que dans les archives de la police dans les grandes villes).

Les kilomètres d'archives des Dommages de guerre constitués par l'ancien Ministère des travaux publics et de la reconstruction ont été déposés auprès des AGR. Dans cette collection, on trouve par ailleurs quantité de preuves de paiement de la Banque d'émission (importantes pour la collaboration économique !).

Les fonds des Travaux publics et de la Reconstruction comprennent encore les archives de l'Administration des travaux communaux, de l'Administration de l'urbanisme (toutes deux à partir de 1940) et de la Commission d'agrément des prisonniers politiques pour l'après-guerre.

En ce qui concerne le Département des transports, on se reportera aux archives du Service des transports maritimes (principalement pour la marine marchande, les questions de pilotage et la navigation intérieure), et plus particulièrement à celles de l'administration à Bruxelles durant l'Occupation et de la Régie des transports maritimes à Londres. Le Ministère du travail a déposé les archives de l'Administration des jours de maladie (Londres), un embryon d'ONSS.

Les Archives du Royaume (ainsi que les Archives dans les provinces) ont également recueilli des fonds d'institutions publiques non directement subordonnées aux ministères.

Il en va ainsi pour les archives du Commissariat général à la restauration du pays (1940 et plus tard), pour celles de la Corporation nationale de l'agriculture et de l'alimentation, y compris la Garde rurale et pour celles du *Arbeidsambt* d'Anvers (Archives de l'État de Beveren). Pour les archives 'londoniennes': celles du Haut Commissariat à la sécurité de l'État (fonctionnant surtout en Belgique libérée, cet organisme constitue une mine d'informations sur la situation du pays pour la période 1944-1945) et celles de la Commission pour l'étude des problèmes d'après-guerre (CEPAG). Par ailleurs sont aussi détenues les archives du Comité supérieur de contrôle (à partir de 1948), avec, entre autres, des enquêtes sur la validité des demandes de pension des membres de la Résistance, sur les attaques de bureaux de poste et de voies ferrées par la Résistance, etc., etc. Ont été également conservées les archives du Secours d'hiver inspiré par le *Winterhilfswerk* (dont les archives des sections régionales figurent dans les dépôts de province) ainsi que celles de l'Ordre des médecins et de l'Ordre des pharmaciens.

Enfin, les AGR disposent également des archives de la Commission de liquidation des organisations (corporatives) instituées durant la guerre (mais aussi les archives de

liquidation du Haut Commissariat au rapatriement institué après 1944). Pour un aperçu de l'administration de liquidation, voir L. VANDEWEYER, "Oorlogsinstellingen liquideren. De vereffeningadministratie na september 1944 en de archiefvorming", in *Liber Amicorum Herman Coppens*, Bruxelles, 2007, p. 451-483.

À côté des fonds des autorités centrales, les Archives de l'État conservent bien d'autres archives de guerre en provenance des provinces et des communes. Mais des archives privées sont également accessibles. Les archives des entreprises présentes aux AGR comprennent entre autres les collections de la Banque d'émission (voir plus haut) et de la *Deutsche Bank*.

Il est important de mentionner que les Archives de l'État abritent également des archives privées qui concernent la période de guerre, ainsi que les années qui précèdent ou succèdent (pour un certain nombre de Premiers ministres, de ministres, d'hommes politiques de haut niveau, de hauts fonctionnaires de l'Entre-deux-guerres et de la guerre...). Épinglons notamment les fonds d'archives de J. Crokaert, H. De Man (archives partielles), M.-L. Gérard, M.-H. Jaspar, L. Kiebooms, les secrétaires généraux Nyns et Plisnier (les archives de ce dernier sont disponibles en ligne), P. Rijckmans, H. Rolin, G. Theunis, A. Van Acker...

Les Archives dans les provinces offrent au chercheur des archives d'institutions mais aussi de particuliers. Aux Archives de l'État d'Arlon, on peut trouver les fonds d'archives de la *Kreiskommandantur* locale, de la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre et ceux de la 'collection Wilwerth'. À Liège, il s'agit d'archives d'entreprises de la période de guerre. À Saint-Hubert, on a conservé des fonds en rapport avec le ravitaillement de la province du Luxembourg en même temps que les archives du Commissariat à la reconstruction – province du Luxembourg. À Mons, on trouve une collection "Guerre 1940-1945", composée d'archives des Commissions consultatives d'internement (1944-1946) et des Commissions locales de contrôle de l'Office de la Résistance. Dans les Archives de l'État à Anvers se trouvent des documents du *Vrijwillige Arbeidsdienst voor Vlaanderen* et de l'Office du travail anversoïse; à Beveren-Waas, à côté des fonds déjà présentés, des archives contemporaines (donc aussi de l'Occupation) des cours et tribunaux de Flandre et à Hasselt les archives de la *Fedechar*. À Renaix, on conserve les archives du Mouvement national belge (section de Renaix), une formation de la Résistance. Pour ce qui est des cantons de l'Est, on pourra disposer de fonds d'archives relatifs à la guerre aux Archives de l'État à Eupen. Il s'agit entre autres de l'*Amtsgerichte*, de l'*Unterrichtsverwaltung*, du *Grundbücher*, ainsi que d'une collection du *Deutsche Arbeitsfront – Verwaltungsstelle Eupen* et, enfin, de l'*Organisation der Kriegsteilnehmer* (pour les fonds d'archives concernant la communauté germanophone conservés à l'étranger, voir E. HERREBOUT, *Quellen zur Geschichte der deutschsprachigen Gemeinschaft in ausländischen Archiven*, figurant depuis 1993 en plusieurs parties dans l'"Aperçu des collections et guide des archives" des AGR).

Il s'agit donc ici d'un ensemble de documents impressionnant sur le plan quantitatif, mais quelque peu disparate. Au niveau matériel, les documents ayant spécifiquement trait à la Seconde Guerre mondiale et à ses conséquences sont concentrés dans le complexe Haseldonck, rue du Houblon, à Bruxelles. A ce propos, il faut cependant aussi renvoyer vers les fonds archivistiques de guerre qui sont encore en possession

des services publics fédéraux et de programmation, des cours et tribunaux ainsi que des parquets, etc., etc.

Quantité de fonds d'archives mentionnés précédemment (ils peuvent être commandés via le système automatisé Archeion) sont accessibles tantôt à partir des inventaires déjà publiés, tantôt via des listes et des instruments d'accès partiellement consultables en ligne par le biais du moteur de recherche "Recherche dans les archives" sur le site web www.arch.be (voir aussi le moteur de recherche de la banque de données "noms de personnes"). Pour un aperçu imprimé, voir le Catalogue des collections des AGR.

Comme pour la Première Guerre mondiale, il faut également attirer ici l'attention sur les Archives du palais royal (AGR), qui comprennent les archives des différents départements et services attachés au Palais ainsi que celles des membres de la famille royale.

Les fonds du cabinet et du secrétariat du roi Léopold III sont particulièrement intéressants. Y sont évidemment abordés la politique d'indépendance, les tentations autoritaires du monarque et la Question royale. Les documents de la Maison militaire doivent également être consultés. Les Archives du palais conservent également des fonds privés, comme ceux du Premier ministre Pholien, de Jacques Pirenne, secrétaire de Léopold III, et de l'historien léopoldiste Jean Vanwelkenhuyzen.

L'étude de la Seconde Guerre mondiale peut évidemment être appréhendée à partir des archives des provinces, des arrondissements et des communes.

Pour ce qui est des archives communales, conservées dans les communes mêmes ou déposées aux Archives de l'État, on pourra disposer des comptes rendus des délibérations des conseils communaux jusqu'en avril 1941 (date de la suspension desdits conseils par ordonnance allemande) ; pour la suite, seuls sont disponibles les procès-verbaux des réunions des collègues échevinaux. Les sources résultant de l'activité des conseils communaux (comme les rapports annuels) sont également accessibles. En outre, il est possible de trouver dans les archives communales des documents analogues au matériel archivistique conservé pour la Première Guerre mondiale: correspondance avec et instructions de l'occupant (éventuellement via le commissaire d'arrondissement et le gouverneur de province), documents ayant trait à l'exécution de travaux et à la fourniture de marchandises, documentation relative au ravitaillement et à l'organisation de soupes populaires ou de repas collectifs, documents concernant les prisonniers de guerre et les travailleurs déportés en Allemagne, etc., etc. Les archives de police (voir par exemple les archives de guerre déposées aux Archives de la ville d'Anvers, ou *FelixArchief* www.felixarchief.be), et notamment les instructions et rapports des commissariats de police, offrent bien des opportunités. On peut également y trouver du matériel archivistique en rapport avec l'établissement des registres des Juifs ainsi qu'avec l'épuration et la répression de l'après-guerre. Bref, comme pour les provinces, les fonds conservés se rapportent aux compétences spécifiques du niveau administratif en question. Et malgré la suppression des conseils communaux élus durant l'Occupation, la tâche des communes ne diminua certainement pas; il suffit de songer aux grandes agglomérations (Grand-Bruxelles, Grand-Liège, Grand-Charleroi, etc.).

Les archives de ces grandes villes offrent diverses formes de consultation en ligne. Les Archives de la ville de Gand *De Zwarte Doos* (www.gent.be/zwartedoos) ont publié un guide spécifique pour leurs archives de guerre, sous l'intitulé: *Buskruit en Sauerkraut*, Gent, 2007.

Les archives des commissaires d'arrondissement des administrations provinciales concernent les mêmes thèmes. Elles vont des arrestations, des entreprises, du ravitaillement, des bourgmestres aux services de contrôle, à l'agriculture et aux attaques à main armée jusqu'à la justice administrative (ces exemples sont exemplatifs des archives de la province du Limbourg de 1940 à 1945). Ici aussi, il faut signaler la présence de dossiers en rapport avec l'attitude du personnel politique et communal local.

Certaines archives provinciales conservent également une collection des rapports de synthèse des communes sur les circonstances de la guerre et de l'Occupation.

Les éditions officielles de l'autorité provinciale manquent pour pratiquement toute cette période, bien que les mémoriaux administratifs comprenant les décisions de l'occupant et des secrétaires généraux aient continué à paraître.

Il faut encore se rappeler que les provinces ont déposé un grand nombre de leurs fonds aux AGR. En ce qui concerne les années d'Occupation, c'est le cas pour les provinces de Brabant, de Flandre orientale, de Liège et du Luxembourg. Les autres provinces conservent les fonds en question ou au sein des différents services de leur administration ou dans un service d'archives. Rappelons qu'il ne s'agit pas seulement de la province mais aussi des communes sur lesquelles la province exerce sa tutelle.

3.2.1.2. Le CEGES, Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines

Le CEGES, ex-Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, a, en tant qu'institution fédérale, reçu la mission spécifique de rassembler et de mettre à la disposition du public toutes les archives (privées) et tous les documents ayant trait à cette époque. Il fonctionne par ailleurs comme un centre d'archives et de documentation du 'court 20^e siècle' et de ses conflits.

Pour connaître la façon dont les archives du Centre sont organisées en groupes de producteurs d'archives d'ampleur comparable et pour obtenir plus d'informations sur le contenu et le développement des collections, on peut directement consulter sur le site web www.cegesoma.be le catalogue en ligne Pallas ou le *Bulletin du CEGES* (successeur du *Bulletin du CREHSGM*), Bruxelles, 1969-. Pour obtenir une version plus ancienne, mais sur papier, voir: D. MARTIN, *Guide succinct des sources archivistiques relatives à l'histoire de la guerre et de l'occupation en Belgique*, Bruxelles, 1996.

La documentation présente au Centre se compose de différentes collections. À côté des archives proprement dites (y compris des microfilms), de la presse clandestine (bientôt disponible en ligne sur le site), des tracts et des publications des autorités occupantes (*Verordnungsblatt*, disponible en ligne) et des collaborateurs, figurent des journaux et des périodiques (ainsi qu'une collection de coupures de presse), une importante collection de matériel audiovisuel et iconographique (la collection de photos est disponible en ligne, les interviews sont digitalisées et disponibles en salle de lecture, les affiches sont consultables sur diapositives) et une importante bibliothèque spécialisée sur tous les aspects des conflits du XX^e siècle.

Quelques mots sur les archives. À côté des inventaires publiés (CREHSGM/CEGES – Série *Inventaires-Inventarissen*. 1970-), sont mis à la disposition du public, pour la

plupart des fonds, des inventaires non publiés et des listes. La majeure partie d'entre eux sont par ailleurs disponible en ligne, via Pallas (voir plus haut).

Avant d'aborder brièvement la question des archives publiques produites par l'occupant, nous devons d'abord attirer l'attention sur celles produits par les autorités belges dans le pays et à Londres. Un accord a été conclu avec les AGR, grâce auquel le CEGES conserve en dépôt un certain nombre d'archives publiques produites par des institutions qui n'existaient que durant la guerre, en plus de copies d'autres archives.

En pratique, le groupe "Administration belge" comprend les fonds d'archives d'institutions diverses comme radio Bruxelles, la Commission de contrôle linguistique (microfilm), la Garde rurale, les services de contrôle du ravitaillement et les archives des secrétaires généraux (avec notamment une copie des notules du Comité des secrétaires généraux).

L'immédiat après-guerre est représenté dans ce groupe avec, entre autres, les archives de l'épuration de la RTT, des fonds de la Sûreté de l'État (en relation avec la police politique allemande et l'espionnage), de la Commission belge pour les crimes de guerre, de l'INR, ainsi que de nombreux documents sur les réquisitions alliées dans les communes.

Le sous-groupe "Instances judiciaires" se compose de copies des jugements pour un nombre important des procès de l'épuration (et le dossier complet du procès du *Militärbefehlshaber* von Falkenhausen, pour lequel la digitalisation est en cours) ainsi que la documentation générale qui y est annexée. Mais il faut surtout signaler ici la mise en dépôt de plus de 1.000 enveloppes et paquets de pièces à conviction rassemblées par l'auditeur général pour les procès de collaboration. Le fonds "IG" (pour "Instructions générales") constitue également une mine d'informations pour l'histoire (de la répression) des collaborations politique, économique et militaire. Particulièrement intéressants s'avèrent aussi les dossiers du parquet sur les attentats et sabotages durant l'Occupation.

En ce qui concerne les sources des administrations 'londoniennes' – avec leurs prolongements au cours des premières années de la Libération –, il est utile de renvoyer au groupe "Institutions belges en Grande-Bretagne". Les fonds importants sont ceux du service d'information Inbel, des services clandestins de renseignements et d'action de la Sûreté de l'État, du SERA (le service qui était responsable de l'étude et de l'évaluation des renseignements clandestins en provenance de la Belgique occupée) et du Ministère de l'information.

Les archives de l'occupant relatives à la Belgique ont été regroupées dans le groupe "Autorités allemandes" (il convient d'attirer l'attention sur le fait que les microfilms dits GRMA doivent être consultés en complément ou même en première instance: voir le groupe "Collections"). Ce groupe est basé sur la répartition des compétences – pas toujours très claire – établie par l'occupant: des documents en provenance de diverses institutions civiles allemandes (ministères du *Reich* et organes et institutions du Parti subordonnés, comme par exemple le *Devisenschutzkommando*, un fonds archivistique important en relation avec la spoliation économique); des documents 'opérationnels' des unités de l'armée allemande; des pièces du *Kommandostab* de la *Militärverwaltung* avec, entre autres, des papiers en rapport avec la *Geheime Feldpolizei*; des archives des *Kommandanturen* – l'autorité occupante sur le plan local; d'autres de la *Sipo-SD* (*Reichssicherheitshauptamt*), avec des archives

importantes sur le plan qualitatif au sujet de l'émigration d'avant guerre, de la répression allemande, de la résistance et de la persécution anti-juive.

Le sous-groupe qui concerne spécifiquement la *Militärverwaltung* est le plus intéressant. Il s'agit de l'appareil administratif allemand en Belgique proprement dit. Les documents abordent les plans d'action politiques, idéologiques et économiques sur le court et le long terme, leur exécution sur le terrain (*Tätigkeitsberichte*, disponibles en ligne), les réactions belges (tant du côté de la collaboration que de la part des tenants de l'accommodation' et de la résistance) et les résultats finaux. Signalons encore un certain nombre de pièces d'archives provenant des tribunaux militaires allemands en rapport avec les procès intentés contre les membres de la Résistance.

Il faut insister sur le fait que ces fonds d'archives se composent, outre de matériel original, pour l'essentiel de copies et de microfilms de documents en provenance d'archives étrangères: les *Bundesarchiv*, les *Bundesarchiv-Militärarchiv* et les archives de France. C'est ainsi que le CEGES a obtenu des séries fragmentaires (entre autres sur la persécution des Juifs) du *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* en provenance des archives de Marbourg (Fonds AJ 40) des archives de France.

Comme mentionné, ces différents fonds d'archives d'administrations allemandes, découverts à la suite de diverses prospections archivistiques menées à l'étranger, sont regroupés dans le groupe d'archives "Autorités allemandes".

Par contre, les grands fonds d'archives systématiquement copiés et microfilmés à l'étranger ont été versés dans le groupe "Archives étrangères". Y figurent pratiquement tous les microfilms² achetés de la série *German Records Microfilmed at Alexandria (GRMA)* relatifs à l'occupation allemande en Belgique. Ces microfilms ont été réalisés après 1945 aux USA à partir de tous les documents allemands saisis, aussi bien civils que militaires (cf. *Guides to German Records microfilmed at Alexandria*, Washington, 1958-). Pour la Belgique, le microfilm T-501 est particulièrement intéressant.

Pour une brève description des autres ensembles archivistiques de provenance étrangère, il convient de se reporter à la rubrique "Archives à l'étranger" (cf. *infra*).

À côté des archives d'autorités belges et allemandes, le CEGES conserve surtout des fonds d'archives privés de la période dont les années 1940-1945 constituent le noyau central.

Le groupe "Partis politiques" comprend des archives des mouvements de collaboration Rex, VNV, *DeVlag* ainsi que de groupements de moindre importance, mais aussi de l'UDB, tentative d'après guerre pour regrouper les forces travaillistes. Les archives de la résistance, de la déportation et des prisonniers de guerre forment un deuxième pôle important. Il s'agit d'un ensemble volumineux d'archives de guerre et surtout d'après-guerre du Front de l'Indépendance (notamment des Partisans armés et des Milices patriotiques), de la *Witte Brigade* (en copie), du MNR, du Groupe G, des services de renseignements clandestins Luc-Marc et Tégal, de la Confédération nationale des prisonniers politiques, de l'Union nationale de la presse clandestine, de

² Les originaux de tous ces fonds reposent à nouveau depuis des années au *Bundesarchiv-Militärarchiv* et au *Bundesarchiv*. Ils ont été ouverts à la recherche grâce à des "Findbücher" en partie disponibles en ligne (ils sont aussi présents au CEGES) qui, au contraire des *Guides GRMA*, sont conformes sur le plan archivistique. Il n'existe pas de table de concordance entre les deux.

la Commission pour l'histoire de la captivité, des amicales d'anciens résistants, de déportés ou de militaires, et de bien d'autres organisations patriotiques.

Eu égard au fait que les fonds d'archives concernant la résistance sont conservés de manière très dispersée, on a conceptualisé par ailleurs un guide thématique d'archives en ligne (www.cegesoma.be: banques de données → résistance en Flandre). Cette banque de données comprend quelque 10.000 descriptions de sources conservées dans 56 institutions belges d'archives et de documentation. La banque de données a été limitée thématiquement à la résistance en Flandre et à Bruxelles durant et après la Seconde Guerre mondiale.

Le groupe "Archives de personnes privées" comprend quelques centaines de fonds d'archives formés par des ministres, des diplomates, des fonctionnaires, des figures de la résistance et de la collaboration (De Man, Daye, De Winter, De Vleeschauwer, Grauls, Rens, Streeel, Struye...), mais aussi par des hommes et femmes d'un rang moins élevé. Les fonds personnels (et les autres) en rapport avec la guerre d'Espagne sont consultables en ligne. La consultation de ce groupe doit évidemment être complétée par celle de la collection de journaux personnels et de manuscrits (± 2.500) qui, pour la plupart, gravitent autour des mêmes thèmes, l'an 40 et la résistance étant particulièrement bien représentés.

Enfin, le groupe d'archives "Collections" comporte les différentes collections constituées par les médias, essentiellement la radio et la TV, en rapport avec les émissions longues de plusieurs années sur la Seconde Guerre mondiale (les programmes de Maurice De Wilde et de *Jours de Guerre*, l'un et l'autre avec les retranscriptions complètes de toutes les interviews), ainsi que les archives de recherche de plusieurs historiens (De Jonghe, Gotovitch, Huyse, Raskin...). Bref, en ce qui concerne les thèmes de recherche, les archives du CEGES sont surtout importantes pour l'étude de la résistance (également pour ce qui a trait à l'évolution d'une part de ce milieu qui s'est appelé, après la guerre, les "associations patriotiques") et de la collaboration/épuration, ainsi que du fonctionnement de la société belge sous l'Occupation – plus spécifiquement de l'administration du pays (dans une moindre mesure, en Grande-Bretagne), de la politique allemande d'occupation et de la couverture médiatique du conflit.

À côté des archives fédérales, du CEGES – l'un et l'autre relevant du SPP Politique scientifique – et des archives locales, des institutions archivistiques liées à la Défense nationale (voir également ailleurs) conservent aussi des fonds spécifiques sur la Seconde Guerre mondiale.

Attention: des fonds d'archives militaires concernant la Belgique constitués par des puissances étrangères sont gardés dans leurs archives militaires respectives (voir plus loin).

3.2.1.3. Le Musée de l'armée

En principe, le Musée de l'armée (www.klm-mra.be) (les instruments de recherche ont été digitalisés et seront sous peu disponibles en ligne) conserve toutes les archives du Ministère de la défense nationale vieilles de plus de 50 ans.

L'ensemble "1939-1945" se compose de différents fonds.

Les dossiers personnels des soldats, des sous-officiers et des officiers sont importants. Les archives institutionnelles de la Défense (jusqu'au 1^{er} septembre 1939) revenues de Moscou (voir plus loin) forment un deuxième grand ensemble. Le fonds d'archives "Armée belge" se compose, entre autres, des archives des forces aériennes belges de Grande-Bretagne (*RAF*) et du Service des prisonniers de guerre. Le vieux "Fonds des Généraux" comprend les archives de quelques généraux, notamment celles de Georges Goethals qui fut avant guerre attaché militaire à Berlin.

Dans le fonds "Croix-Rouge de Belgique", on trouve également les archives du Service des décès.

Enfin, il existe une petite collection "Occupation", moins intéressante et hétérogène. À côté de cela, il convient de signaler ici les volumineuses archives de l'Office des travaux de l'armée démobilisée (OTAD), un organisme qui fonctionnait avec l'aval allemand. Dans le fonds "Marine", on trouvera par ailleurs des documents sur la marine belge intégrée dans la flotte de guerre et la marine marchande alliées.

Les archives du Musée de l'armée sont cependant plus riches qu'il n'y paraît pour ce qui est de la guerre et de l'Occupation, notamment grâce aux fonds d'archives spécifiques des officiers (de réserve).

Indépendamment de ces archives personnelles, ces archives recèlent encore des collections spécifiques non négligeables comme les rapports de 1944-1945 de la 2^e Direction (c'est-à-dire du 2^e Bureau) du Ministère de la défense nationale. Sur base de sources diverses, ces rapports quotidiens fournissent des informations confidentielles sur l'industrie allemande, la situation militaire, les personnes recherchées, l'identification des unités de l'armée, etc., etc.

À signaler également le fonds "Prisonniers de guerre allemands en Belgique" (1944-1947) ainsi que des archives des fraternelles régimentaires ou d'autres unités [à ce sujet, il convient d'attirer l'attention sur le site de la Brigade Piron (<http://www.brigade-piron.be/D-DE%20W.htm>) qui comporte une liste complète des militaires belges présents en Grande-Bretagne].

Évidemment et comme dans d'autres archives, des fonds débordant de la période peuvent aussi être intéressants.

Pour conclure, on doit encore mentionner que le Musée de l'armée conservait des archives allemandes provenant de l'*Auslandsorganisation der NSDAP in Belgien* (1932-1944), du *NSKK*, de la *Kriegsmarine* et du *Kriegslazarett*. Ces archives ont été transférées au *Bundesarchiv-Militärarchiv* de Fribourg, mais restent consultables au Musée de l'armée sous forme de copies.

3.2.1.4. Le Centre de documentation historique des Forces armées (CDH)

Au CDH (division *Human Resources* de la Défense) à Evere, la Seconde Guerre mondiale, y compris ses prémices et ses suites, est largement représentée, et cela malgré le fait que les archives de l'avant-guerre ont été partiellement détruites en mai 1940. Par bonheur, une partie de ces archives militaires expédiées en Allemagne et récupérées en 1945 par les Soviétiques ont entre-temps été restituées à la Belgique (voir Musée de l'armée).

Grâce aux archives du Grand Quartier Général, aux journaux de campagne des unités, aux ordres des bataillons, aux dossiers des officiers, ainsi qu'aux plans et aux cartes, il

est possible d'étudier l'histoire de la campagne des 18 Jours, des combats de la Libération et de l'occupation de l'Allemagne.

Les fonds concernent aussi la période de la mobilisation en 1939 (dans une mesure limitée) et l'armée belge en Grande-Bretagne (en campagne et au niveau du cabinet de la Défense nationale).

Pour ce qui a trait à l'armée démobilisée, on trouve là des fonds sur les prisonniers de guerre (avec, entre autres, les *Personalkarten* allemands des *Stalags*) et sur l'OTAD. D'autre part il existe des dossiers sur la résistance et d'autres portant sur le processus de reconnaissance, dans l'après-guerre, du statut de résistant armé (uniquement pour les membres du SGARA). Les fonds concernant les services de renseignements militaires ne sont ni accessibles ni consultables.

Pour ce qui est des données personnelles, il faut encore avoir à l'esprit l'existence de l'ancien Service de la matricule, devenu aujourd'hui la sous-section Notariat de la Défense.

Tout cela concerne les documents officiels de l'armée et de la Défense nationale, mais il existe encore des archives de particuliers (par ex. celles du général Keyaerts, commandant d'un corps d'armée en 1940 et chef de l'OTAD) et des archives d'organisations (par ex. celles des mouvements de résistance Armée secrète et Mouvement national belge, toutes deux transférées à Evere).

Enfin, le CDH a également constitué une collection de microfilms à partir d'un ensemble de fonds étrangers en rapport avec la politique militaire belge. Il faut attirer ici l'attention sur des copies de documents (provenant par exemple des attachés militaires étrangers) qui ne concernent pas seulement la Seconde Guerre mondiale mais aussi l'ensemble de la politique militaire belge dans les années 1919-1939 (les archives rapatriés de Russie, dont les originaux se trouvent présentement au Musée de l'armée). Par ailleurs, le CDH dispose d'une collection de "Documents allemands" relative aux unités de la *Wehrmacht*.

À la fin de ce petit chapitre militaire, il faut encore signaler pour mémoire les archives du Centre de documentation de la police fédérale, où l'on peut consulter des fonds sur l'équipement et l'organisation, mais aussi des fonds thématiques sur les deux guerres mondiales, la Question royale, etc., etc. (archi@fedpol.be).

D'autres ministères, d'autres services publics fédéraux conservent encore des fonds d'archives sur la Seconde Guerre mondiale.

3.2.1.5. Le SPF (service public fédéral) Sécurité sociale (Direction générale des victimes de la guerre)

La Direction générale des victimes de la guerre (www.warvictims.fgov.be) a été constituée juste après la Libération (alors comme Commissariat au rapatriement auprès du Ministère de la reconstruction) et est toujours opérationnelle. La direction avait (et a) pour tâche l'établissement d'une documentation relative aux personnes poursuivies ou réquisitionnées par l'occupant afin de pouvoir leur octroyer un "statut de reconnaissance nationale", une rente ou une pension comme prisonnier politique/résistant, travailleur déporté/réfractaire et/ou déporté racial.

Le service d'archives et de documentation gère 550.000 dossiers individuels (avec ouverture à la recherche informatisée) constitués de (copies de) documents de guerre de provenance belge et allemande ainsi que de témoignages personnels. Il s'agit de pièces personnelles venant de fonds d'archives partiels de la *Werbestelle*, des Offices du travail, de la *Krankenkasse*, de la *Gestapo* (le fichier des Juifs), d'organisations allemandes et collaborationnistes, des camps de concentration (des listes allemandes avec les arrivées, les départs, les décès, etc.), de l'Association des Juifs en Belgique, des communes, des centres de rapatriement de l'après-guerre et des autorités judiciaires. On y trouve aussi des photocopies provenant de l'énorme collection d'archives de l'*International Tracing Service* de la Croix-Rouge, à Arolsen (par ailleurs récemment ouvert à la recherche historique), qui s'occupe de la recherche des disparus et qui s'applique à rassembler des documents en rapport, entre autres, avec les camps de concentration (www.its-arolsen.org).

Les dossiers individuels sous forme de fiches signalétiques (avec les fiches signalétiques originales de la *Sipo-SD*) de la déportation des Juifs ont été digitalisés; une base de données "Prisonniers politiques" est par ailleurs prévue.

Ce service conserve aussi des fonds d'archives généraux sur le travail obligatoire et volontaire, sur les camps et les prisons, sur la résistance et la persécution des Juifs et des tsiganes, sur le rapatriement et sur les procès d'après guerre (Nuremberg, Breendonk...). Voir P. NEFORS, *Inventaris van het archief van de Bestuursafdeling voor oorlogsslachtoffers van het Ministerie van Volksgezondheid en Leefmilieu*, Bruxelles, 1997, et l'accès informatisé.

Enfin, ce service gère 10 km de dossiers d'exécution en rapport avec l'application des lois sur les victimes de guerre (cf. banque de données Victory).

Pour mémoire, le SPF Sécurité sociale abrite encore des dossiers du "troisième accord belgo-allemand" sur l'indemnisation des accidents de travail survenus outre-Rhin, lors de la "mise au travail" durant les Première et Seconde Guerres mondiales.

3.2.1.6. Le SPF Justice (ancien Auditorat général près la Cour militaire)

Comme chacun le sait, les Conseils de guerre ont été chargés dans le pays libéré de la poursuite et de l'éventuelle condamnation des personnes suspectées de crimes contre la sécurité extérieure de l'État. Concrètement, il s'agit ici de la répression de la collaboration politique, économique et militaire. L'administration allemande d'occupation a également été poursuivie. Le Service central de documentation a constitué à partir de septembre 1944 une vaste documentation sur des organisations et des institutions allemandes et collaborationnistes. Des documents originaux de l'Occupation ont également été saisis et rassemblés comme pièces à conviction. Ce matériel a été utilisé pour les quelque 235.413 mises en instruction. Ces dernières ont finalement abouti à 57.000 condamnations.

Une grande partie de la documentation générale et des pièces à conviction a été déposée au CEGES (voir supra); les dizaines de milliers de dossiers des procès individuels sont toujours conservés à l'ex Auditorat général.

Il s'agit ici d'une source irremplaçable pour l'étude de l'Occupation en général et pour celle de la collaboration politique, militaire et économique comme pour celle de

l'accommodation en particulier. Tant les chefs de file de la collaboration que différentes figures de l'accommodation comme par exemple les secrétaires généraux, mais aussi des sous-fifres, combattants du front de l'Est et fonctionnaires rexistes par exemple, sont en effet passés devant les conseils de guerre.

Ce fut également le cas pour le gratin de la *Militärverwaltung* et d'autres fonctionnaires allemands mais aussi pour de 'petits' exécutants dans la traque de la Résistance et la persécution antisémite.

À côté de l'aspect historique de l'Occupation, il est naturellement aussi possible, via l'Auditorat général, de mener une recherche sur la politique d'épuration en soi (la consultation libre n'est pas possible; les demandes motivées doivent parvenir au Collège des procureurs généraux, service Archives – section Incivisme, rue Allard 42, 1000 Bruxelles).

3.2.1.7. Autres Services publics fédéraux

Comme pour la Première Guerre mondiale, il convient d'attirer l'attention sur les archives du SPF Affaires étrangères qui comprennent d'un côté la correspondance politique et de l'autre côté les dossiers politiques et économiques, sans compter les archives particulières des diplomates (voir *supra*). Il va de soi qu'il s'agit là de la source la plus importante pour, entre autres, l'étude de la politique d'indépendance et de neutralité d'avant guerre, des relations entre la Belgique et respectivement les puissances de l'Axe, les Alliés et les neutres, de la préparation à Londres de la position internationale de la Belgique pour l'après-guerre et de l'intégration dans la communauté atlantique. C'est surtout pour ce qui concerne la période londonienne que l'on rencontre de très grosses lacunes.

En ce qui concerne spécifiquement les relations avec l'Allemagne, le guide d'archives d'E. HERREBOUDT, *Quellen zur Geschichte der deutsch-belgischen Beziehungen in den belgischen Staatsarchiven 1830-1962*, Brussel/Eupen, 2008, qui déborde largement cette période, peut rendre de grands services.

En dehors de cela, il convient encore de signaler que les Affaires étrangères abritent les archives dites africaines, c'est-à-dire les archives de l'ancien Ministère des colonies. Il va de soi que l'histoire du Congo belge durant la guerre, tant en ce qui concerne l'autorité de tutelle à Londres (c'est-à-dire le ministre) qu'à Léopoldville (le gouverneur général) est ici largement documentée ³.

Il faut encore relever au sein des autres services publics fédéraux le Service de récupération économique (ORE) relevant du SPF Économie. On y gère aussi une petite collection d'archives relative aux œuvres d'art et aux biens culturels dérobés par l'occupant [Division fédérale de coordination pour la récupération des biens culturels; l'Institut royal du patrimoine artistique (IRPA) possède une collection de photos des biens culturels spoliés].

Au SPF Affaires intérieures ont été conservés les dossiers personnels de la police des étrangers pour les Juifs déportés et les tsignanes. Le Service des inhumations relevant de ce SPF est compétent pour les sites d'inhumation de la guerre et dispose évidemment de toute une documentation *ad hoc*.

³ En ce qui concerne l'histoire du Congo belge durant les deux guerres mondiales, on doit naturellement recourir à d'autres sources d'archives, et d'abord à celles qui se trouvent au musée d'Afrique centrale à Tervuren.

La Sûreté de l'État (SPF Justice) conserve entre autres des dossiers personnels (inaccessibles) concernant la répression et l'épuration.

Le Musée des beaux-arts de Bruxelles (SPP Politique scientifique) abrite entre autres des archives institutionnelles sur la préservation des œuvres d'art en 1939-1945, mais aussi dans les "Archives d'art contemporain", des fonds de et sur différents artistes ayant joué un rôle dans les organisations collaborationnistes. Le Musée des instruments de musique (MIM) qui relève du même SPP possède la collection d'archives Pernet (sur le jazz sous l'Occupation).

Il existe aussi naturellement des fonds d'archives de la période de guerre dans les services d'archives des services publics fonctionnellement décentralisés [Banque nationale, SNCB, l'ancienne RTT (aujourd'hui Belgacom), archives d'institutions et archives des émissions de la VRT et de la RTBF] ainsi que dans les sections Archives des anciennes universités d'État.

Et surtout: ne pas oublier que les archives des pouvoirs publics ne reposent pas seulement dans des lieux de conservation spécifiques d'archives mais aussi dans toutes sortes d'institutions publiques, d'administrations et de tribunaux.

3.2.2. *Archives de droit privé*

3.2.2.1. *Les Centres de documentation relatifs au patrimoine documentaire de la société civile*

Le *Documentatie- en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving KADOC* (www.kadoc.kuleuven.be) conserve des archives sur des institutions religieuses, des structures intermédiaires, des organisations juvéniles et l'enseignement ainsi que sur l'action politique de la famille chrétienne, y compris pour les années de guerre.

Mentionnons entre autres les archives personnelles et organisationnelles de (et autour de) l'ACW et de l'ACV, comprenant notamment les archives d'August Cool, celles d'organisations pour la formation permanente comme la *KWB* mise sur pied en 1941 ainsi que des fonds d'archives de structures existant déjà auparavant, comme la *JOC*, la *JOCF* et le *Boerenbond*.

Pour ce qui est des catholiques et de la politique, on pourra utilement se référer aux archives personnelles de J. Boon, G. Craen, A.-E. De Schrijver, A. De Vleeschauwer, V. Leemans, M. Van Assche, J. Van Bilsen, R. Vandekerckhove, etc., etc.

Les archives digitalisées du Vatican jusqu'en 1939 sont également désormais accessibles (celles de la nonciature de Bruxelles jusqu'en 1946) (cf. www.vaticana.be). La politique du moindre mal, la politique 'catholique' à Londres, les catholiques dans la clandestinité, la Question royale... constituent autant de sujets importants abordés dans ces divers fonds.

Du côté francophone de la famille chrétienne, il convient de signaler les Archives du monde catholique (ARCA, <http://jupiter.fltr.ucl.ac.be/fltr/hist/arca>) où sont centralisées les archives sur la vie chrétienne en Wallonie et à Bruxelles. En ce qui concerne les années de guerre, on pourra y consulter les archives des mouvements jeunesse (notamment scouts) et étudiantins catholiques, en plus d'une série de papiers personnels [le fonds J. Debucquoy sur le Service des volontaires du travail pour la Wallonie, celui de G. Hoyois, président de l'ancien Bloc catholique (dans

lequel on trouve aussi des archives du syndicaliste H. Pauwels), celui de P. Nothomb et de différents responsables des organisations de jeunes].

Mentionnons encore que le Centre de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP, www.carhop.be), conserve des archives du MOC et de la CSC-Liège, ainsi que des archives personnelles de plusieurs figures de la résistance catholique, comme J. Fafchamps et E. Baussart.

L'AMSAB – *Instituut voor Sociale Geschiedenis* (www.amsab.be) (à Gand, mais dispose aussi d'une section à Anvers) rassemble des sources sur les mouvements sociaux progressistes. Il conserve évidemment des fonds des sections fédérales et locales socialistes (POB et PSB), et, en outre, la partie flamande des archives du PSB-national, ainsi que les archives de la JGS (*idem*) et les archives de la *Volksgazet*. Naturellement, trouvent aussi leur place à l'AMSAB les archives des organisations syndicales (notamment du textile, des transports et du métal) ainsi que celles des autres organisations liées au pilier socialiste. Il convient de mentionner spécialement les archives de liquidation de la collaborationniste Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI). Ces fonds sont surtout utiles pour l'Entre-deux-guerres et l'après-guerre. C'est aussi le cas pour les archives personnelles conservées par l'AMSAB, ce qui n'exclut pas qu'un grand nombre de fonds ont aussi un rapport direct avec le socialisme clandestin et la Libération, comme ceux de N. Bal, W. Cassiers, E. Clersy, H. De Man, G. De Muynck, P. Libois, L. Major, B. Van Hoorick... Et pour terminer, une anomalie: un fonds d'archives du Secours d'hiver de Gand.

Du côté francophone, mentionnons l'institut Émile Vandervelde, qui conserve notamment les archives du Parti socialiste belge et celles de figures éminentes de cette formation comme L. De Brouckère, Max Buset, Isabelle Blume, H. Rassart (Wallonie libre), entre autres.

Un nombre plus élevé d'archives de nature syndicaliste se trouvent à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES, www.ihoes.be). Y sont également conservées, dans le groupe d'archives G, un certain nombre d'archives spécifiquement de guerre relatives à la résistance (entre autres le service D) et aux prisonniers politiques (Seraing, Visé...). Cette institution recèle d'autres archives personnelles intéressantes au sujet de la période de guerre et plus précisément de la résistance (J. Davenne, J. Bourguet, Th. Dejace, J. Gusbin, L. Kauten...).

Au *Liberaal Archief* (www.liberaalarchief.be), se trouvent un certain nombre de fonds indispensables pour l'étude de la famille libérale pendant et aux alentours de la période de guerre. En ce qui concerne les organisations politiques, il s'agit des archives du parti (presque uniquement des documents en rapport avec les congrès) (à partir de 1927) ainsi que des fonds de la *Liberaal Vlaams Verbond*. Dans le secteur socio-culturel, il convient de signaler les archives de l'ancien *Willemsfonds*, ainsi que l'existence d'autres collections. De plus, on trouve aussi des archives sur l'histoire locale libérale et/ou d'autres questions relatives au libéralisme.

Hormis sur la période de la Libération, il y a ici peu de choses à trouver sur la période de guerre. C'est par contre le cas pour un certain nombre d'archives privées. Les plus importantes d'entre elles sont celles d'A. Vanderpoorten, ministre en 1940, de V. de Laveleye (ancien président du parti et l'homme de radio Belgique, à Londres), le journal de guerre londonien de J. Hoste. D'autres fonds encore touchent notamment à la guerre et à l'Occupation.

Du côté libéral francophone, existe le centre Jean Gol (www.cjg.be) qui conserve des archives des instances dirigeantes du vieux parti libéral belge [conseil national à partir de 1944 et différentes collections en rapport avec la guerre : Question royale, épuration, archives des présidents (Motz)]. Au CJG, on trouve aussi les archives historiques du centre Paul Hymans (notamment 1941-48), des archives des organisations du parti et de différentes personnalités (Van Offelen, Cooremans, etc.).

À l'Archief en Documentatiecentrum voor het Vlaams-nationalisme (ADV N, www.advn.be), les documents concernant la guerre se trouvent en nombre relativement plus important que dans les autres centres de documentation, ce qui est logique vu qu'une bonne part des nationalistes flamands ont opté pour la collaboration.

La répression y constitue, en toute logique, l'un des thèmes les mieux représentés. La section Mouvement de jeunesse conserve également de nombreux documents en rapport avec la période d'occupation. Signalons encore les archives du pèlerinage à la tour de l'Yser (à partir de 1918), les archives des *Vlaamse Huizen*, etc., etc.

Enfin, on y trouve les archives personnelles de toute une série de mandataires et de figures politiques du nationalisme flamand (VNV et autres) qui concernent l'ensemble de la période 1930-1950 (E. Delvo, Fr. Daels, H. De Bruyne, J. Deumens, J. Van de Wiele..., mais aussi par exemple Cyriel Verschaeve).

Le pendant wallon de l'ADV N pourrait être le Fonds d'histoire du mouvement wallon (www.culture.prov-liege.be/musee/mouvementwallon). Dans les archives personnelles et celles des associations, se trouvent différents fonds relatifs à la guerre: Journées culturelles wallonnes, Congrès national wallon de 1945, archives Bologne, Dehousse, Schreurs, Thone, Truffaut, Van Belle..., la plupart relatives à la résistance, le PSB clandestin et le mouvement wallon clandestin.

Encore que formant deux centres séparés, le Centre (flamand) d'archives et de documentation du mouvement communiste (DACOB, www.dacob.be) et le Centre des archives communistes (CARCOB, <http://users.skynet.be/carcob/>) conservent ensemble les archives du PCB/KPB, y compris celles du parti clandestin. Les plus hautes instances du parti après 1944 y sont bien représentées. Les sections locales ont été réparties par communauté au sein des deux centres. Pour l'ensemble de la période 1930-1950, les archives personnelles des différents chefs de file sont peut-être encore plus importantes. On y retrouve, réparties en fonction de la langue, celles de I. et J. Blume, F. Coenen, A. De Coninck, P. Joye, J. Lahaut, G. Moulin, R. Noël (faux Soir !), J. Taillard, J. Terfve, notamment.

Suite au mode de fonctionnement spécifique du PCB (relations durant la guerre avec Moscou), on doit aussi se référer aux Archives de l'État russe pour l'histoire politique et sociale (ex-Institut pour le marxisme-léninisme) (l'AMSAB et le CARCOB disposent de copies, notamment au sujet du Komintern).

3.2.2.2. Les centres d'archives idéologiques

Il s'agit ici de centres d'archives de l'Église catholique ou des organismes associés, ainsi que de la libre pensée organisée.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur l'histoire de l'Église et de ses structures. On sait que le cardinal Van Roey et l'épiscopat ont joué un rôle non négligeable avant,

pendant et après l'Occupation (voir notamment les échanges de correspondance avec la *Militärverwaltung*). Mais une recherche à la base sur par exemple l'aspect plutôt pastoral (ou l'enseignement catholique) peut aussi être intéressante. Bien que du matériel archivistique soit conservé au *KADOC*, dans les cures, les couvents, les congrégations, etc., il faut attirer ici l'attention sur des institutions archivistiques spécifiques.

Les archives les plus importantes sont celles de l'archevêché de Malines (www.kerknet.be/aartsbisdom), qui contiennent, entre autres, les archives Van Roey; les autres évêchés possèdent également leurs propres archives, et il en va de même pour les Provinces de la société de Jésus.

On vient juste d'évoquer l'enseignement. Dans ce contexte, il faut mentionner les archives de la *Katholieke Universiteit Leuven*, qui eut une vie mouvementée sous l'Occupation. Elles concernent les autorités académiques et le personnel (enseignant), mais contiennent aussi l'*Archief van het Vlaams studentenleven* et celles de Joris Van Severen.

Les archives de l'Université catholique de Louvain(-la-Neuve) enfin conservent, comme celles de la *KUL* d'ailleurs, les archives personnelles des professeurs, qui s'étendent au-delà de leurs activités universitaires proprement dites et touchent aussi à la vie socio-politique catholique dans son ensemble. A l'UCL reposent aussi les archives du Groupe d'étude de l'histoire de l'Europe contemporaine, le GEHEC [archives personnelles de Van Zeeland, Levy, Delmer... ainsi que des archives d'associations comme le Centre belge d'études et de documentation (1941-1944)].

En ce qui concerne la libre pensée organisée et ses aléas sous l'Occupation, on peut recourir au *Maçonniek Studie- en Documentatiecentrum (Madoc)* / Centre de Documentation maçonnique (Cedom), qui dépend du Grand Orient de Belgique. Pour être complet, il faudrait aussi signaler le *Vrijzinnig Archief- en Documentatiecentrum Karel Cuypers* (www.vsad.be). Nous profitons de l'occasion pour mentionner que les archives de l'Université libre de Bruxelles n'abritent pas uniquement des archives universitaires classiques (avec des fonds importants sur la fermeture de l'université en 1941), mais aussi différentes archives personnelles, entre autres celles de professeurs. Cela concerne l'ULB (par exemple les cours clandestins postérieurs à la fermeture, les archives Puttemans) mais aussi d'autres sujets, comme par exemple à travers les archives de W. Ganshof vander Meersch, auditeur général au printemps 1940, devenu haut-commissaire à la Sûreté de l'État à la Libération.

3.2.2.3. Services d'archives en relation avec des aspects spécifiques de la guerre et de l'Occupation

Un certain nombre de groupes (locaux) de résistance et d'organisations clandestines de renseignements ont conservé des fonds d'archives plus ou moins bien ordonnés [cf. l'*Archief- en Documentatiecentrum Witte Brigade (Fidelio)* à Anvers, tél. 03/233.33.91].

Pour la déportation, la fondation Auschwitz (www.auschwitz.be) constitue un centre de documentation qui s'intéresse aux camps de concentration et d'extermination nazis, et aux Belges qui les ont subis. La section Documentation abrite les archives personnelles des victimes, les archives de l'Amicale/*Vriendenkring* des prisonniers

politiques d'Auschwitz et celles du Comité international d'Auschwitz. On y trouve encore des interviews et des coupures de presse ventilées en rubriques thématiques. Le Musée juif de la déportation et de la résistance de Malines (www.cicb.be) conserve les archives de l'Association des Juifs en Belgique, le registre des Juifs de Belgique (originaux au Musée juif de Belgique) et d'Anvers (sous forme digitalisée), ainsi que d'autres documents digitalisés relatifs à la déportation des Juifs. On y trouve aussi une collection d'interviews et les archives de l'ancien résistant Louis Van Brussel. Travaille enfin à la collecte d'archives orales sur la déportation des Juifs, la Fondation de la mémoire contemporaine, qui détient une grande collection d'interviews, mais aussi des archives privées (<http://www.fmc-seh.be>). Pour mémoire: le Mémorial national de Breendonk (dépendant de la Défense) travaille en relation avec la Direction générale des victimes de la guerre à une banque de données de tous les prisonniers politiques détenus à Breendonk.

3.2.2.4. Autres archives consacrées à des thèmes spécifiques

Bien que les années 1930-1950 ne soient pas ici privilégiées, ces archives sont indispensables pour l'étude d'un certain nombre de thèmes spécifiques. Épinglons les Archives et Musée de la littérature (Communauté française) avec des fonds d'archives d'auteurs qui ont joué un rôle dans la collaboration ou l'accommodation artistique (de Ghelderode, Bauchau, Hellens, Marie Gevers...), l'AMVC-Letterenhuis (Ville d'Anvers) avec des fonds d'archives et de documentation du même type (mais aussi de figures politiques – comme C. Huysmans ! – et organisations comme l'*Algemeen Nederlands Verbond* et le *Cultuurraad voor Vlaanderen*).

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous devons encore mentionner l'*Archief en Museum voor het Vlaams leven te Brussel* (avec, par exemple, le fonds *Zilvermeeuw*, un petit mouvement de jeunesse regroupant des ex-collaborateurs); le Musée juif de Belgique (avec des fonds d'archives sur le judaïsme belge); le Musée des scouts et des guides (avec des écrits et des témoignages des pionniers du scoutisme et des mouvements de jeunesse); le *Sportmuseum Vlaanderen*; l'*Architecture Archive St. Lukasarchief* et les Archives d'architecture moderne (urbanisation et architecture); la Cinémathèque royale de Belgique (essentiellement des coupures de presse) et le *Vlaamse Filmmuseum en -Archief*; le *Resonant-Centrum voor Vlaams muzikaal erfgoed*; le Mundaneum (archives Otlet, archives de l'Union des associations internationales, archives d'anarchistes, comme Hem Day); le Centre d'archives pour l'histoire des femmes; l'institut Jules Destrée (avec les archives d'A. Bologne-Lemaire, en rapport avec Wallonie libre); l'Institut liégeois d'histoire sociale ILHS [archives du Parti socialiste mais aussi des archives de guerre (et de la résistance) de Blistin, Bondas, Nihon, Rassart, Truffaut...]; l'association Sauvegarde des archives industrielles du Couchant de Mons SAICOM (essentiellement sur les sociétés minières), et autres archives semblables; les archives de la Croix-Rouge; etc., etc...

Mentionnons encore un certain nombre de centres d'études et de documentation sur des figures connues comme celles de l'activiste et collaborateur August Borms (*Borms Documentatie- en Actiecentrum BDAC*), le leader charismatique du *Verdinaso*, Joris Van Severen (voir les archives déposées à la *KUL*), l'homme de lettres et communiste L. P. Boon (*L.P. Boon Centrum*, à l'université d'Anvers), la

fondation Paul-Henri Spaak (les CD-Roms de ses archives sont déposés aux archives de l'UCL), la fondation André Renard [à partir de 1945, mais contient aussi les fonds d'archives de guerre de J. Bondas (Londres !) et I. Delvigne, ainsi que les notules de guerre des mutualités socialistes].

Pour l'étude des structures et conjonctures économiques durant l'Occupation et la reconstruction en général, ainsi que des entreprises, des banques, des holdings et organisations patronales et de leur politique suivie en particulier, il faut utiliser les fonds spécifiques d'archives de sociétés (voir aussi le *Centrum voor Bedrijfsgeschiedenis van de Universiteit Antwerpen*).

3.3. Centres d'archives à l'étranger

Malgré le fait que la recherche sur l'Entre-deux-guerres, l'Occupation, l'exil à Londres et la Libération puisse évidemment se réaliser pour une grande part sur base du matériel archivistique présent sous l'une ou l'autre forme en Belgique, il convient également lors de recherches plus poussées d'examiner les sources officielles (civiles et militaires) dans les archives étrangères (surtout allemandes). En ce qui concerne la politique bilatérale et les relations économiques entre la Belgique et l'étranger dans les années 1930-1950, et ce y compris la diplomatie de guerre, il faut évidemment consulter les archives diplomatiques et celles qui ont trait au commerce extérieur dans les pays qui font l'objet de la recherche.

D'un autre côté, les circonstances spécifiques de l'avant-guerre, de l'Occupation (*Militärverwaltung* !), du gouvernement en exil et de la Libération en Belgique font qu'un certain nombre d'archives non diplomatiques doivent aussi et surtout retenir l'attention à l'étranger, et en premier lieu naturellement, en Allemagne et au *Bundesarchiv*.

Le *Bundesarchiv Berlin* (www.bundesarchiv.de) (avec un aperçu des archives et des inventaires en ligne http://www.bundesarchiv.de/bestaende_findmittel/) gère les collections des autorités civiles centrales du III^e Reich. Les fonds provenant du NSDAP et de ses organisations, y compris le *Reichsführer SS*, et des archives privées y sont également conservés. Si l'on y ajoute les archives encore plus intéressantes pour la Belgique du *Bundesarchiv-Militärarchiv* de Freiburg/Breisgau, où les fonds conservés proviennent de la *Militärverwaltung* (groupe RW 36) et des unités de la *Wehrmacht* et de la *Waffen-SS* qui combattirent en Belgique, y séjournèrent ou y furent recrutées (les combattants belges du front de l'Est, par ex.), tout cela constitue une source importante pour l'histoire de l'Occupation (copies partielles au CEGES). Pour les *Bundesarchiv-Militärarchiv*, cf. S. MARTENS (dir.), *Frankreich und Belgien unter Deutscher Besatzung 1940-1944. Die Bestände des Bundesarchiv-Militärarchivs Freiburg*, Stuttgart, 2002.

Pour ce qui concerne la politique d'indépendance et de neutralité, il convient de consulter l'*Archiv des Auswärtigen Amtes* (le Ministère allemand des affaires étrangères), www.auswaertiges-amt.de/diplo/de/AAmt/PolitischesArchiv/Uebersicht.html (il existe des copies partielles au CEGES dans le microfilm réalisé par le FNRS "*Belgium post 1936*"). À côté de ces centres d'archives centraux, un certain nombre de *Landes- en Staatsarchive* gèrent également des collections relatives à la Belgique. Signalons tout

particulièrement l'*Hauptstaatsarchiv Düsseldorf* où des fonds du *Regierungsbezirk Aachen-Köln* (ayant incorporé Eupen-Malmédy !) sont conservés, mais aussi 72.000 dossiers de la *Gestapoleitstelle Düsseldorf* qui s'occupait des affaires belges. Dans l'*Archiv des Landschaftsverbandes Westfalen/Lippe* se trouve le fonds Franz Petri, responsable de la politique culturelle allemande en Belgique.

L'exhaustivité dans cet aperçu extrêmement sommaire est évidemment exclue. C'est pourquoi on lira le quelque peu vieilli H. BOBERACH, *Inventar archivalischer Quellen des NS-Staates*, Institut für Zeitgeschichte/KG Saur, München, 1991(I) en 1995 (II).

Pour la France, il est indispensable de référer à deux ensembles archivistiques qui, pour les années d'occupation en Belgique spécifiquement, sont particulièrement importants.

Ce qui subsistait des archives spécifiques du *Militärbefehlshaber Belgien* fut, lors de la retraite allemande, découvert à Marburg par des troupes françaises. Ces archives reposent toujours aujourd'hui aux archives de France

(www.archivesdefrance.culture.gouv.fr) à Paris sous l'intitulé "Fonds Marbourg » AJ40. Il s'agit entre autres des fonds du *Gruppen Volkstum, Kultur, Industrie et Arbeitseinsatz* de la *Militärverwaltung* (un inventaire et des copies partielles sont conservés au CEGES, ainsi qu'à l'Administration des victimes de la guerre).

Il est possible de combler indirectement un certain nombre de lacunes concernant le régime d'occupation en opérant des recherches dans les *Archives Majestic* des archives de France, c'est-à-dire dans les archives du *Militärbefehlshaber Frankreich*. Entre Bruxelles et Paris, existaient en effet des contacts administratifs. Pour tout ceci, voir: Direction des Archives de France, *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France 1939-1945*, Paris, 1994.

Naturellement, doivent encore être signalées les archives militaires françaises, en particulier celles qui concernent la campagne de 1940. Celles-ci se trouvent au Service historique de l'armée de terre, à Vincennes.

Outre les archives en rapport avec les relations diplomatiques belgo-britanniques, doivent être examinés pour ce qui concerne les liens entre la Belgique et la Grande-Bretagne pendant la période de guerre, des fonds spécifiques traitant de la campagne de 1940, des Belges en Grande-Bretagne, de la direction de la Résistance et de la période des *Civils Affairs* après la Libération (pour 1944-1945 naturellement aussi les archives (militaires) américaines: www.archives.gov/iwg/declassified-records).

Ces sources sont, pour leur plus grande part, conservées aux Archives nationales britanniques [www.nationalarchives.gov.uk (ex-*Public Record Office*)]. Les fonds *Foreign Office, War Cabinet* et *War Office* comportent évidemment bon nombre de matériel sur la Belgique (partiellement copiées au CEGES). C'est aussi le cas pour, entre autres, les fonds *British Expeditionary Force* (1940 !), *Ministry of Economic Warfare, Ministry of Information, SOE* et *MIS, Political Warfare Executive, SHAEF* et *Town Majors* (pour la période de la Libération).

Pour mémoire, il faut encore attirer l'attention sur les archives particulières des Archives centrales de l'État russes, à Moscou (autrefois, les Archives Osoby). On y détient le butin de guerre allemand des pays occupés qui fut à son tour saisi en 1945 par l'armée soviétique, mais ces dernières années, on a connu différents transferts vers des centres d'archives ouest-européens et notamment belges (voir entre autres *Een zoektocht naar archieven*, AMSAB, Gent, 1997 et P.K. GRIMSTED e.a., *Returned from*

Russia: Nazi Archival Plunder in Western Europe and Recent Restitution Issues, 2007).

Pour la Belgique, il existe deux sortes de fonds: des sources belges et des sources allemandes en rapport avec la Belgique. Les sources belges concernent du matériel archivistique antérieur à 1940 en provenance de personnes et d'organisations socialistes, libérales, juives et maçonniques. Le plus grand fonds est constitué par des dossiers du Ministère de la défense nationale sur tous les aspects de l'organisation militaire belge avant la guerre. Tous ces fonds sont à nouveau conservés en Belgique (voir musée de l'Armée, AMSAB et Cedom).

Un second type de sources est formé par des fonds allemands relatifs au régime d'occupation en 1940-1944. Il s'agit entre autres des fonds *Fürsorge Waffen SS*, *Reichswirtschaftsministerium*, *Reichssicherheitshauptamt* et du "fonds Section française", comprenant des archives des services de renseignements politiques de Vichy concernant la Belgique jusqu'en 1942 (copies au CEGES).

Mentionnons encore qu'un autre centre d'archives est-européen, les Archives historico-militaires de Prague, conserve des fonds volumineux des *Waffen SS* concernant notamment les volontaires belges sur le front de l'Est.

Enfin, les Archives de l'État de Kiev (Ukraine) abritent une partie des archives de l'*Einsatzstab Rosenberg*. Cela concerne notamment ses activités politico-idéologiques en Belgique (copies partielles au CEGES).

4. PUBLICATIONS OFFICIELLES

En complément des publications officielles des arrêtés royaux, peuvent ici être énumérées les publications officielles reprenant les décisions de l'occupant.

Durant la guerre, ce dernier a publié:

- *Heeresgruppen-Verordnungsblatt für die besetzten Gebiete herausgegeben von der Heeresgruppe*, 10 mai 1940.
- *Verordnungsblatt des Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich für die besetzten Gebiete Belgiens, Luxemburgs und Nordfrankreichs, herausgegeben vom Militärbefehlshaber (Militärverwaltungschef)*, 17 juin 1940-30 août 1940.
- *Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Belgien und Nordfrankreich für die besetzten Gebiete Belgiens und Nordfrankreichs, herausgegeben vom Militärbefehlshaber (Militärverwaltungschef)*, 17 août 1940-18 juillet 1944.
- *Verordnungsblatt für die besetzten Gebiete von Belgien und Frankreich*, 19 juillet 1944-.

N.B. Ces publications sont consultables en ligne sur www.cegesoma.be

Bien que la publication du *Moniteur belge* ait été poursuivie successivement en France et à Londres, est paru en Belgique occupée:

- *Moniteur belge des arrêtés ministériels et autres arrêtés des secrétaires généraux. Belgisch staatsblad der ministeriële besluiten en andere besluiten der secretarissen-generaal*, 7 juin 1940-3 septembre 1944.

5. PUBLICATIONS DE SOURCES

Nous attirons enfin l'attention sur les quelques publications des sources relatives à la Seconde Guerre mondiale:

- J.L. CHARLES & P. DASNOY, *Les secrétaires généraux face à l'occupant, 1940-1944. Procès-verbaux des réunions du Comité des secrétaires généraux (1940-1944)*, Bruxelles, 1974.
- J.L. CHARLES & P. DASNOY, *Les dossiers secrets de la police allemande en Belgique : la Geheime Feldpolizei en Belgique et dans le nord de la France*, Bruxelles, 1972, 2 vol.
- *Documents diplomatiques belges – Belgische diplomatieke stukken 1941-1960. De l'indépendance à l'interdépendance – Van onafhankelijkheid tot onderlinge afhankelijkheid*, Académie royale/Koninklijke Academie, Bruxelles, 1998-.
- S. KLARFELD & M. STEINBERG (dir.), *Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles/New York, 1982.
- Chanoine LECLEF, *Le Cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique / actes et documents*, Bruxelles, 1945.
- *Livre blanc 1936-1946, I. Mémoires*, édité par le secrétariat du Roi, Bruxelles, 1946.

Ayons toujours en mémoire les journaux personnels publiés, dont l'exemple le plus connu est P. STRUYE & G. JACQUEMYS, édition préfacée et annotée par José Gotovitch, *La Belgique sous l'occupation allemande (1940-1944)*, Bruxelles, 2002.

La publication en 1971 par le CRISP d'un choix de documents extraits des archives britanniques et relatifs à 1940, *Archives britanniques concernant l'histoire de Belgique en 1940*, dans C.H. du CRISP, 1971, n°s 526-527, est pratiquement restée sans suite.

L. NESTLER & W. SCHUMANN ont publié, à partir d'archives allemandes, *Die faschistischen Okkupationspolitik in Belgien, Luxemburg und den Niederlanden (1940-1945)*, Berlin, 1990.

De plus en plus de sources digitalisées sont désormais accessibles sur internet (cf. entre autres les sites des AGR et du CEGES). On trouve quelques documents belges importants dans *Conditions and Politics in Occupied Western Europe, online publication of FO 371 files from the National Archive*, Intl. Thomson Publishing, 2006. A consulter aussi, pour la déportation des Juifs de Belgique, <http://www.temoins.be>. Parfois, des sites ou des blogs de particuliers s'avèrent également intéressants. Pour un aperçu général, voir R.H. WORTH, *World War II resources on the Internet*, Londres, Jefferson, 2002.

Mars 2009